

# 101 coups de canon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 17

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192913>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### LES ABONNEMENTS

datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou du 1<sup>er</sup> octobre.

### Musiques militaires.

*Erreur de l'opinion publique sur le rôle qu'elles ont joué pendant les guerres de la République et du premier empire français.*

On a souvent dit, répété et imprimé que la *Marseillaise*, dont il a été question dernièrement de fêter le centenaire, avait été la cause première de toutes les victoires de la République.

Cette musique guerrière accompagnait un chorus de cent mille voix, électrisait les soldats qui fondaient tête baissée sur l'ennemi et le mettaient en capilotade. Les musiciens marchaient sur le flanc des colonnes pour laisser libre passage aux balles françaises, et quant à celles des Prussiens, des Autrichiens et des Russes, ils ne s'en inquiétaient guère : la musique allait toujours ; la petite flûte et la clarinette n'en poussaient pas moins leurs cris aigus sans manquer une note d'agrément. Le trombone et le basson continuaient à beugler avec la même grâce.

Tout cela est sans doute fort poétique. Dans une ode, cette matière habilement délayée pourrait fournir des strophes ronflantes, sublimes. Il est vraiment dommage que dans toutes ces belles choses il n'y ait pas un mot de vrai.

La *Marseillaise*, la *Parisienne*, *Veillons au salut de l'Empire*, etc., ont été exécutés suivant les circonstances, par les musiques de régiment, au camp, en garnison, en route, mais sur un champ de bataille, jamais.

Et cela pourquoi ? C'est que, le jour d'une bataille, les musiques restaient avec les bagages. Pendant que leurs régiments exécutaient la symphonie à grand orchestre avec accompagnement de canon, elles, à l'ombre du fourgon où se trouvaient renfermés les écus et les livres du trésorier, en compagnie du maître tailleur, du maître cordonnier, du maître armurier, et de tous les maîtres possibles, répétaient une marche nouvelle, écrite par le chef de musique, marche destinée à la prochaine revue.

En attendant, les musiciens buvaient du meilleur lorsqu'ils en avaient ; et, si la mauvaise chance les obligeait à recourir à l'eau d'un ruisseau, ils étaient assez philosophes pour s'en consoler et prendre patience.

Aussi, du moment qu'on ne se battait plus, tous ces messieurs se mettaient en marche. Le quartier-maître arrivait ordinairement une heure après le dernier coup de fusil, et les soldats disaient entr'eux : « Il paraît que l'empereur a signé quelque armistice, car voilà le père aux écus. » Et du moment qu'ils apercevaient le plus petit instrument de musique roulé dans son fourreau de cuir, un long cri s'échappait de tous les bivouacs : « La paix est faite, voilà les musiciens. »

Il faut reconnaître qu'on avait parfaitement raison d'agir ainsi à l'égard des musiciens de régiment. Que diantre auraient-ils fait au milieu de la mêlée, armés d'une flûte ou même d'un basson. D'ailleurs, ce n'est pas leur métier ; celui des soldats, des officiers, est de se faire tuer pour avoir de quoi vivre ; le leur est de conserver de bons poumons qui soufflent bien et des doigts agiles pour boucher de petits trous ou les ouvrir suivant la circonstance.

Un colonel mettait le plus grand soin à recruter sa musique, à la faire exercer, à l'habiller, à l'équiper convenablement de toutes choses ; car il fallait longtemps pour en arriver là. Les sapeurs, la musique, les tambours formaient sa tête de colonne, dont il était fier, et il la menageait.

Du moment que le canon se faisait entendre, il faisait signe au chef de musique de s'arrêter ; celui-ci faisait signe aux autres de marquer le pas. Mais tous ces signes étaient bien inutiles, car les flûtes et les clarinettes, les cors et les bassons, les ophicléides et le pavillon chinois avaient déjà fait halte, suivant le noble exemple de la grosse caisse.

Ah ! c'est qu'on remplace facilement un sapeur, les barbes noires ne sont pas si rares ; mais les musiciens, c'est une autre affaire. Vous aviez besoin d'un basson, il se présentait quinze flûtes ; il vous fallait deux cors, et vous ne trouviez que des pavillons chinois. Et puis une musique, depuis longtemps exercée, a de l'ensemble, elle sait tout le répertoire par cœur ; et le moindre coup de canon la désorganiserait pour six mois.

Encore si le canon était chargé à boulet, il pourrait n'en coûter qu'une ou

deux clarinettes, flûtes, trombones, etc. Mais vous figurez-vous un coup de mitraille criblant tous ces instruments.

Et si pendant que les musiciens sont rangés en cercle, soufflant à qui mieux mieux, un obus venait à éclater dans la grosse caisse, quel déficit pour la bedaine du gros caissier ! Vous figurez-vous le point d'orgue qui en résulterait nécessairement !

Que deviendrait le régiment lorsque, traversant une ville, il ne serait plus suivi que par les gamins, marchant au pas cadencé des tambours ?... Plus de dames aux fenêtres, plus de motifs pour les officiers de tendre le jarret pour paraître avec tous leurs avantages physiques.

Voyez un sous-lieutenant qui passe dans la rue, et même un simple soldat : il va comme tout le monde, comme vous et moi ; mais si le hasard fait qu'une dame quelconque soit à la fenêtre, ce n'est plus le même homme ; il se redresse de dix centimètres, on le voit agiter ses épaules par un petit mouvement oscillatoire qui doit allonger sa taille ; penchant sa tête de côté, il lance des œillades assassines. Il est superbe !...

### 101 coups de canon.

Un de nos abonnés de Lausanne nous écrit :

« On a rappelé l'autre jour l'anniversaire de l'indépendance vaudoise par vingt-deux coups de canon. Je comprends qu'ici le nombre des coups correspond au nombre des cantons qui composent la Confédération suisse ; mais pourquoi, dans d'autres circonstances, dans les grandes solennités historiques et patriotiques, le nombre de coups de canon tirés s'élève-t-il à cent et un, au lieu de cent ?

« Vous feriez sans doute plaisir à vos nombreux lecteurs en leur expliquant l'origine de cet usage, si vous possédez à ce sujet quelques renseignements. »

*Un ancien abonné.*

Les opinions varient relativement à l'origine de la coutume qui consiste à tirer cent-un coups de canon dans des occasions solennelles. Plusieurs per-

sonnes expliquent ce nombre par l'ancienne habitude qu'avaient les Allemands d'ajouter à tout le nombre *un*, habitude que l'on retrouve dans le droit allemand, et qui s'est conservée dans le commerce, ainsi que dans la vie ordinaire. D'autres donnent à ce nombre l'origine historique suivante :

Lorsque l'empereur Maximilien revint en Allemagne couvert de lauriers, d'une campagne qu'il avait entreprise, et qu'il entra à Augsbourg, on lui fit dans cette ville une réception brillante et l'on tira en son honneur cent coups de canon. Mais le chef des constables, craignant de s'être trompé d'un coup au préjudice de l'empereur, et voulant s'épargner tout reproche, fit charger de nouveau le canon et tirer encore un coup.

D'Augsbourg, Maximilien se rendit à Nuremberg. Cette ville ne voulant pas faire moins d'honneur à l'empereur que la ville d'Augsbourg, fit tirer à son entrée cent-un coups de canon.

De là doit dater la coutume de tirer cent *et un* coups de canon dans les occasions solennelles.

### Bouchers et charcutiers.

C'était lundi dernier le plus beau jour de l'année pour les garçons bouchers et charcutiers. Une tradition séculaire, à laquelle on se conforme régulièrement à Paris, veut que le Vendredi-Saint toutes les boucheries restent fermées, la grille close, l'étal vide. Il en est de même pour les charcuteries. On se croirait à Londres, un dimanche.

On comprend, dit le *Petit Parisien*, auquel nous empruntons ces détails, que vingt-quatre heures de repos par an ne sont pas un luxe pour des hommes qui travaillent de l'aube à la nuit, à tailler biftecks et côtelettes pour nos appétits voraces. Remercions-les en passant, au nom de nos estomacs, de ne pas se mettre en grève.

A Limoges, les bouchers forment une corporation plusieurs fois séculaire, ayant ses traditions, sa rue, son église, ses coutumes, continuellement unie par des mariages entre voisins.

A Paris, les bouchers constituent une vaste et puissante association avec son syndicat, ses règlements et sa société de secours mutuels. Il y a dans la capitale environ 1800 boucheries de détail, dont les patrons emploient plus de 9000 garçons. Une véritable armée comme on le voit, munie de larges coutelas, qui travaille sans relâche pour nourrir deux millions de Parisiens.

Et cependant la boucherie n'est pas seulement un métier, c'est un art. Nos prosecteurs de la Faculté de médecine ne manient pas le scapel avec plus de précision et de rapidité que ne le fait un

bon boucher. Il faut, pour passer maître, un coup d'œil et une habileté qui ne s'acquièrent que par une longue pratique; et ce talent est indispensable, car du plus ou moins d'habileté du dépeçage d'un animal dépend pour le patron un bénéfice ou une perte. Dans une entrecôte d'où un débutant aura peine à sortir deux biftecks, un opérateur expérimenté en trouvera cinq. Sous des mains habiles, les côtelettes se multiplient pour ainsi dire, joliment parées, appétissantes, pleines de tentations; tandis que le premier venu ne tirerait du plus beau présalé que des lambeaux de viande difformes, gâchés.

Savoir promener le couteau dans ces masses de chair de façon à en sortir le maximum de morceaux, toute la science de la boucherie est là.

On sait que saint Antoine est le patron des bouchers; c'est également celui des charcutiers, qui sont au nombre de mille à Paris, sans compter les jolies charcutières. Comme à Lausanne, le lundi de Pâques, tout ce monde était en fête dans les environs de Paris.

*Chemins de fer.* — L'idée du rachat de nos chemins de fer par la Confédération n'est pas nouvelle; elle était déjà émise il y a près de quarante ans, alors que le réseau de l'*Ouest-Suisse* n'était pas même achevé, témoin ces quelques lignes que nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* de 1856 :

Dans la prévision que la Confédération rachètera plus tard les chemins de fer suisses, la *Gazette de Berne* propose de commencer cette opération dès à présent en y apportant chaque année une somme de 100,000 francs. Ce journal établit que par cet achat successif d'actions, le pays ferait une économie de 40 millions, en comparaison de ce qu'on devra payer plus tard.

Nous disons que le réseau de l'*Ouest-Suisse* n'était pas achevé. En effet, ce n'est que le 7 mai 1855 que la section *Yverdon-Bussigny* a été livrée à la circulation. Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, ce fut le tour de la ligne *Bussigny, Renens, Morges*; puis celui de la section *Renens-Lausanne*, le 5 mars 1856. Enfin, en avril 1858, la ligne *Morges-Genève* était ouverte.

### On pou dè pacheince.

Djan à chasseu avâi z'âo z'u mariâ la felhie à la Guegne, la Rosette, onna sorcière que fasâi vairè lè z'étoilès à se n'hom. Po derè la vretâ, le n'avâi portant pas ti lè défauts, kâ po l'ovradzo, l'étâi d'attaque et le poivè mettrè la man à tot. Le maniyivè la bessâ, la trein et lo cro asse bin què la fortse et lo raté; le brotsivè et retacounâvè âi pommès; le fasâi la patoura coumeint on homo, et po fèrè son ménadzo, potsi lo ratéli, teni proupro l'hotô et sè servî dè la patta d'ése, à li lo pompon. Mâ po la leinga, ne lais-

sivè pas son drâi âo tsat et la sorcière n'étâi jamé conteinta et avâi adé oquie à gongounâ; assebin lo pourro Djan ein vayessâi dâi rudès; mâ coumeint l'étâi tant boun'infant, la laissivè derè, po avâi la pé, et lâo trafi allâvè tot parâi gros bin.

L'aviont on vòlet que s'étâi eingadzi à tsallanda; mâ quand se n'annâie arrevâ âo bet demandâ son compto.

— Te vâo don t'ein allâ, lâi demandâ Djan ?

— Et oï.

— Porquie ? n'és-tou pas bin nourrà ? as-tou trâo à fèrè ? n'és-tou pas conteint dè ton gadzo ? Dis-mè frantsemeint cein que t'as à recliâmâ ?

— Eh bin, noutron maitrè, ne recliâmo rein; mè pliésô gaillâ avoué vo; mâ...

— Mâ quiet ?

— C'est que ne pu pas m'arreindzi avoué noutra maitra.

— Ah ! mon pourro ami, se l'est po cein que te vâo mè quittâ, fâ coumeint mè : preinds pacheincé; y'a veingt ans que su mariâ et n'ein pas onco pu no z'arreindzi.

### Coumeint on pào étrè d'apareint.

Po sè traitâ dè cousin et dè cousena, n'ia pas fauta que l'Etat civi marquâ que noutrès pères-grands étiont issus dè remoâ dè germain; s'on est bons vesins et bons z'amis, l'est tot cein qu'ein faut, et quand lè pères sè sont de cousins, lè z'einfants ein font atant et lè petits z'einfants assebin.

Dou ménadzo que sè cousenâvont étiont onna demeindze né achetâ devant la porta dè grandze po dévezâ on bocon devant d'allâ drumi.

— Cousin Sami, se fe lo vesin Abran, sédè-vo coumeint on est d'apareint; por mè l'é jamé bin su âo justo ?

— Eh bin, cousin, mè rassovigno d'avâi oïu contâ à ma mère-grand que dein lo teimps son rière grand-père avâi onna vatse qu'avâi fé dou bio vés; que l'ein gardâ ion por li et que veinde l'autro âo rière grand-père dè ta mère-grand, qu'étiont dza vesins. Et l'est du adon qu'on est cousins.

— Ah ! ah ! vouaiquie l'affèrè; ne sein don d'apareint dâo coté de l'étrablio.

— Eh oï ! Et ellia pareintâ ein vaut bin on outro.

— Aloo !

*La découverte du canton de Vaud.* — Deux voyageurs de commerce français sont au café. Grincheux, mécontents des affaires, ils se plaignent de la place de Lausanne sous une forme fort peu flatteuse pour notre ville. Surviennent, à la table voisine, un voyageur de commerce genevois, accompagné d'un de nos négociants, bien connu à Lausanne pour le bon sens et la finesse de ses répliques.

— Bonjour, messieurs, fit le Genevois